

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'an deux mille douze, le 5 novembre à quatorze heures trente, les membres du Bureau se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

**PRESENTS** : Mmes ISAIA Monique, JAUBERT Sylvie, MM. PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TIRAN Michel, NICOLAO Michel, BULTEL Jean-Pierre et VAGINAY Bruno.

**EXCUSES** : M. GRANIER Max.

**OBJET : SERVICE ANNEXE SKI - STE-ANNE-LARCHE-ST PAUL S/UBAYE  
CONVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES / ASSOCIATION  
ORION TICKET NEIGE EN VUE DE LA MISE EN PLACE DE  
L'ASSURANCE SKIEURS « ASSUR'GLISSE » ET  
« ASSUR' GLISSE FOND »**

Les skieurs (fond et alpin) sont sensibilisés à l'importance de contracter une assurance journée lors de l'achat de leur forfait ou redevance aux caisses.

Vu la convention signée le 17/12/05 par l'Association Orion relative à la vente d'une assurance skieurs à la journée sur les sites alpins de Larche et Ste-Anne et sur les sites nordiques de Larche et St-Paul S/Ubaye.

Vu la proposition d'avenant n°7 prévoyant la reconduction des termes de la convention susvisée pour la saison 2012/2013

Vu les délibérations n°67-68/2012 en date du 02 juillet 2012 fixant les tarifs des assur' glisse ski alpin à 2.50 € / jour pour Ste Anne, 35.00 € / saison pour Ste Anne, 1.50 € / jour pour Larche et 1 € / jour pour les sites de ski de fond de St Paul S/Ubaye et Larche et ce pour la saison 2012/2013

Le Bureau,  
Après délibéré  
A l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** Le Président à signer l' Avenant N°7 à ladite Convention
- **S'ENGAGE** également à reverser conformément aux dispositions prévues par ladite convention, le produit global de ces ventes, mensuellement au courtier Gras Savoye et prend acte que la commission d'acquisition revenant à la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » sur le produit de ces ventes s'élève à :
  - 1.02 € / Jour / Assur Glisse (Ste-Anne)
  - 2.71 € / Saison / Assur Glisse (Ste Anne)
  - 0.11 € / Jour / Assur Glisse (Larche alpin)
  - 0.22 € / Jour / Assur Glisse Fond ( Larche et St Paul S/Ubaye)
- **DIT** que les crédits correspondant au remboursement des produits vendus et recettes encaissées seront inscrits chaque année au Budget en section de fonctionnement, articles 6228 et 758.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président  
Michel LANFRANCHI

